Déclaration liminaire au groupe de travail ministériel sur les RPS du 6 décembre 2012

Nous dénonçons une nouvelle fois les délais déraisonnables de transmission des documents nécessaires à cette réunion.
Vous avez un devoir d'exemplarité, surtout quand on veut s'occuper des bonnes conditions de travail. Nous vous demandons de modifier cette manière de faire inadmissible.
Nous ne pouvons accepter le déni des administrations d'Etat et des collectivités territoriales. Depuis la signature de l'accord du 20 novembre 2009, repris dans l'action 6 de cet accord cadre, l'ensemble des employeurs s'engagent à retranscrire l'évaluation des risques dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Avec un objectif de réalisation de Document Unique à jour pour fin 2012 sur l'ensemble des administrations. Nous en sommes très loin, trop loin Monsieur le Directeur.
De trop nombreuses administrations d'Etat et de Collectivités Territoriales ne respectent pas cet accord. Pour rappel, l'ensemble des signataires s'engageait dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures y compris les outils de prévention des risques professionnels découlant de leur obligation de sécurité, de résultat.
Devons nous dresser et rendre public une liste noire des employeurs violant leur obligation de sécurité, de résultat ???
Sans parler bien évidemment des fameux Risques Psychosociaux… Dès lors que les risques professionnels ne sont pas évalués, il n'est pas nécessaire d'aller chercher plus loin la démarche de prévention des risques Psychosociaux des employeurs et administrations.
Si nous pensions avoir franchi un saut qualitatif et quantitatif sur l'ensemble des administrations, la réalité en est tout autre.
Aujourd'hui nous entamons un cycle de concertation sur l'amélioration des conditions de travail » avec un groupe de travail ce jour sur les Risques psychosociaux, qu'à la CGT nous appelons risque sociaux-organisationnels.
Le 26 novembre, une de nos collègues des HCL s'est donnée la mort. Elle est venue le matin au travail s'est changée en blouse blanche, et s'est jetée du 5ème étage .Elle était technicienne de laboratoire, et vivait une restructuration imposée par la direction pour raison purement économique, et non pas médicale .Nous venons d'apprendre qu'un autre suicide au CHU de Lille a eu lieu en début de semaine
Ce geste loin d'être isolé, dans les hôpitaux ,l'éducation nationale, chez les territoriaux, à l' ONF, aux finances, chez les personnels DDE transférés sur les départements …ne peut être écarté de ce que vivent les agent titulaires, contractuels de droit public ou privé .Des restructurations en pagaille, une perte de repères, de sens de leurs métiers mais surtout de leurs missions .
La RGPP et les réformes de l'état qui l'ont accompagnées, tuent et continuent de tuer, contrairement à ce que vous affirmiez mais peut être ne l'affirmez vous plus ? La décentralisation plus précisément depuis 2004 est à l'origine de nombreux RPS ayant engendrés de multiples situations dramatiques dans la Fonction Publique. Et nous pouvons

être très inquiets face à l'acte III de la décentralisation si nous ne mettons pas au cœur de cet acte III les agents.
Alors, concernant votre responsabilité ainsi que celle des employeurs territoriaux, nous attendons des actes et non pas des paroles. Mme Lebranchu a tenu un discours le 12 novembre qui semble aller dans le bon sens, espérons qu'il traduisait une réelle volonté.
Cela commence certainement par la transmission du guide méthodologique de luttes contre les RPS à l'ensemble des employeurs publics avec une forte lisibilité et visibilité sur la démarche.
Et immédiatement, nous demandons à pouvoir engager des discussions avec les ministères concernés sur les causes de ces RPS. C'est-à-dire les conditions d'emplois, les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le bon fonctionnement mental des agents.
Dans un second temps, nous demandons à la formation spécialisée n°4 du Conseil Commun de la Fonction Publique, un bilan des programmes annuels de prévention des RPS sur l'ensemble des administrations tel que prévu dans l'accord cadre.
De fait, cela nous ramène aux CHSCT de la Fonction Publique. C'est de deuxième gros chantier qui se présente à nous.
Nous exigeons, immédiatement, des moyens nécessaires aux bons fonctionnements des CHSCT. Des heures pour que les mandatés ainsi que le secrétaire du CHSCT puissent exercer l'ensemble de leur mission, un droit à la formation réaffirmé auprès des organismes de formation des organisations syndicales et financé par les employeurs qui ne soit pas laissé au choix de l'administration. Quant au versant hospitalier, nous n'accepterons aucun recul des droits actuels et du mode de fonctionnement.
Ces 2 chantiers qui se présentent à nous n'ouvrent pas droit à négociation. Nous avons perdu trop de temps. Devons nous vous rappeler vos propos le 18 mai 2010 dans le cadre du comité de suivi de l'accord DGAFP ?
Un échec à ces 2 dossiers nous amènera à tirer toutes les conséquences sur la suite de nos travaux.
Il vous appartient, dès lors, d'impulser nos travaux afin que la volonté manifestée par le gouvernement lors de notre première rencontre avec Madame la Ministre se traduisent concrètement sur l'ensemble des administrations publiques et collectivités territoriales
A ce propos, l'agenda social ne prévoit que trois réunions avant une réunion conclusive le 12 février. Ces réunions d'aujourd'hui, du 10 janvier et du 22 janvier sont insuffisantes pour arriver à un accord *« signable »* sur les moyens des CHSCT et les RPS, à moins bien sur que vous repreniez toutes les propositions des organisations syndicales.